

APPEL DE COMMUNICATIONS : THÉMATIQUE ET SUJETS HORS-THÈME

Les systèmes de représentation au travail : à la mesure des réalités contemporaines?

**47^e Congrès de l'ACRI / Colloque international du CRIMT
16 – 18 juin 2010, Université Laval, Québec, Canada**

Fruit d'une collaboration entre le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et l'Association canadienne des relations industrielles (ACRI), le congrès 2010 de l'ACRI, qui aura lieu à l'Université Laval située dans la magnifique ville de Québec, portera sur les dynamiques actuelles et futures de la représentation au travail. Suivant une architecture ouverte, ce colloque propose un double appel de communications, l'un thématique, l'autre portant sur des sujets hors-thème.

Appel de communications thématique Date limite : 15 novembre 2009

Le monde du travail change, ce qui n'est pas sans conséquences sur les systèmes de représentation. Façonnés en grande partie au cours des décennies qui ont précédé l'apogée de l'ère industrielle (l'année 2010 marquera, incidemment, le 75^e anniversaire du *Wagner Act*, qui a établi certaines des assises de la représentation des salariés aux États-Unis et au Canada), les systèmes de représentation au travail des pays les plus industrialisés ont été construits sur le modèle de l'emploi masculin à temps complet dans le secteur manufacturier. C'est le plus souvent par la représentation collective assumée par des syndicats désignés par les travailleurs pour négocier les conditions de travail que l'on est parvenu à conjuguer, dans une certaine mesure, la prise de parole ouvrière et l'efficacité organisationnelle, enrichissant de ce fait la qualité de la démocratie dans les sociétés industrielles. Or se pose aujourd'hui la question de l'efficacité de ces systèmes, et notamment de leur accessibilité, de leur adéquation eu égard à la nature et à la cohésion des groupes à représenter et de la possibilité de bonifier ces systèmes par l'ajout de nouveaux droits, tout en préservant leur cohérence d'ensemble. Des questions toutes aussi légitimes se posent concernant: l'accès inégal aux moyens d'expression, selon que l'on œuvre dans les services publics ou dans le secteur privé, la possibilité d'être « performant » à la fois sur les plans social et économique et, enfin, la capacité des acteurs collectifs – existants et émergents – de composer avec les réalités contemporaines du monde du travail afin de relever les défis qu'elles leur posent pour atteindre une plus grande justice sociale. Ce diagnostic soulève d'importantes questions en regard des transformations des systèmes de représentation au travail, notamment lorsqu'elles sont appréhendées dans une perspective comparative :

1. Quels sont les principes fondateurs qui ont contribué au développement des différents systèmes de représentation au travail ? Les conditions qui en sont à l'origine sont-elles toujours d'actualité ?
2. Comment les différents régimes de représentation au travail traitent-ils des enjeux propres aux milieux de travail contemporains ? Avec quels résultats pour les travailleurs et leurs familles, les entreprises et leurs dirigeants, les gouvernements et autres parties prenantes de la société ?
3. Quels sont les modèles et qui sont les acteurs émergents susceptibles de favoriser l'avancement des droits des travailleurs, leur expression et leur représentation ? Quelle est la cohérence,

l'efficacité et la force potentielle de ces sources et systèmes concurrents ? Quelles sont les stratégies déployées par les acteurs pour en traiter ?

4. Quels genres de politiques publiques, d'acteurs, d'expériences, de stratégies, de capacités, d'aptitudes et de recherches sont nécessaires pour repenser la représentation des travailleurs dans ce nouveau contexte ?

Ce premier appel (date limite : 15 novembre 2009) vise des contributions (communications, ateliers, symposiums) sur la thématique principale du colloque, telle que décrite dans l'appel détaillé de propositions disponible à l'adresse suivante : www.crimt.org/ACRI-CRIMT-2010_Appel_thematique.pdf

Appel de communications hors-thème Date limite : 15 janvier 2010

Comme par les années passées, l'ACRI accueillera également des propositions touchant d'autres thématiques liées au monde du travail, de l'emploi et des relations industrielles, entendues au sens large. Le congrès de l'ACRI est un forum au sein duquel les chercheurs, les praticiens et les responsables de l'élaboration des politiques publiques échangent sur toutes sortes de matières liées au travail et à l'emploi et nous souhaitons qu'il s'y discute ce qu'il se fait de mieux en recherche.

Ce second appel (date limite : 15 janvier 2010) vise des contributions (communications et ateliers) sur tout autre thème pertinent à l'étude du travail et de l'emploi. Ces autres contributions (communications et ateliers) seront pleinement intégrées au programme du colloque, qui durera trois journées entières.

Soumettre une proposition

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces deux appels sont invitées à soumettre une proposition de communication, en anglais ou en français. Nous encourageons également les propositions d'ateliers (quatre communications sur un même thème, ou trois communications assorties de commentaires), tant pour l'appel thématique que pour celui hors-thème et les propositions de symposiums (deux ateliers liés par un thème commun) dans le cas de l'appel thématique.

Toutes les propositions seront sujettes au processus de sélection mis en place par le comité organisateur. Nous ferons tout en notre possible pour fournir une réponse rapide à ceux qui nous auront soumis une proposition afin qu'ils puissent solliciter le financement nécessaire à leur participation au colloque. Tous les participants devront assurer leurs frais de séjour et défrayer le coût d'inscription au colloque.

Appel thématique : la date limite est le **15 novembre 2009**. Les auteurs retenus devront soumettre une première version complète de leur communication avant le **1^{er} mai 2010**, pour les rendre disponibles aux participants au moment du colloque, sur un site Internet développé à cette fin.

Appel hors-thème : la date limite est le **15 janvier 2010**. Les résumés des propositions retenues seront disponibles sur le site Web de colloque, de même que sur celui de l'ACRI. Les personnes

qui envisagent de publier le texte de leur communication dans une revue scientifique et qui souhaitent, entre temps, faire connaître leurs travaux pourront déposer une version complète de leur texte sur le site Internet du colloque et sur celui de l'ACRI.

Les propositions de communication doivent comporter au maximum 2 pages et décrire la nature de l'étude, l'approche méthodologique et les principales lignes analytiques poursuivies.

D'un maximum de 3 à 5 pages, les propositions d'ateliers et de symposiums doivent présenter l'activité dans son ensemble, décrire de manière succincte chacune des contributions et préciser l'affiliation institutionnelle de chacun des participants.

Les propositions de communication doivent nous être envoyées par courriel, à l'attention de Nicolas Roby, coordonnateur scientifique du CRIMT (nicolas.robby@umontreal.ca), en prenant soin de préciser s'il s'agit soit d'une proposition thématique, soit d'une proposition visant un sujet hors-thème. Pour toutes autres informations sur l'organisation de ce colloque, veuillez consulter l'un ou l'autre des sites suivants : www.crimt.org et www.cira-acri.ca

Le comité exécutif de l'ACRI et ses membres, en collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) anticipe des débats riches et intéressants. Nous espérons que ce colloque permettra des échanges fructueux entre chercheurs universitaires et acteurs du marché du travail, de toutes perspectives et de divers pays, sur les grands enjeux liés aux transformations du monde du travail et de l'emploi.

Pour le comité organisateur: Christian Brunelle (Université Laval), Jean-Noël Grenier (Université Laval), Francine Jacques (CRIMT), Gregor Murray (Université de Montréal), Claude Rioux (CRIMT), Nicolas Roby (CRIMT) et Pierre Verge (Université Laval).